

C.P.T.S. MARNE PLAISANCE

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Marne Plaisance

Association Loi 1^{er} juillet 1901

76, avenue du Maréchal Foch
93360 – NEUILLY-PLAISANCE

SIRET : 882 921 604 00014 - APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

C.P.T.S. MARNE PLAISANCE
Communauté Interprofessionnelle
Territoriale de Santé Marne Plaisance
Association Loi 1^{er} juillet 1901
76, avenue du Maréchal Foch
93360 – NEUILLY-PLAISANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux membres,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.P.T.S Marne Plaisance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidence de l'Association.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

A la clôture de l'exercice 2022, la C.P.T.S. a comptabilisé en fonds dédiés au passif de son bilan la somme de 225 340 €. Le résultat de l'exercice a donc été impacté de ce montant. Cette somme correspond à une partie de la convention d'adhésion à l'accord conventionnel interprofessionnel ACI en faveur du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, accord en date du 17 décembre 2020 liant la C.P.T.S. Marne Plaisance à l'assurance maladie. Cette convention a pour objet de financer le fonctionnement général de la C.P.T.S.

Dans une communication en date du 22 décembre 2022, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (EC-2022-20 du 22 décembre 2022) a estimé que les subventions attribuées dans le cadre du fonctionnement

structurel et quotidien d'une entité se confondant avec son objet social ne participent pas à la réalisation d'une partie spécifique ou d'une cause particulière rendant possible la comptabilisation en fonds dédiés. La subvention attribuée constituerait donc une subvention de fonctionnement devant être intégralement comptabilisée en produits de l'exercice de son attribution conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier la réalité et la sincérité de la trésorerie de l'association C.P.T.S Marne Plaisance, ce poste représentant l'essentiel des actifs de l'association, et à nous assurer du caractère raisonnable de l'évaluation des autres actifs et passifs de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Les rapports définitifs destinés aux membres ne nous ayant pas été transmis à l'heure où nous écrivons ce rapport, nous ne formulons aucune opinion concernant la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Le bilan financier qui nous a été transmis devra être complété des mentions obligatoires (projet de résolutions, proposition d'approbation des comptes, proposition d'affectation du résultat ...).



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à 233 492 euros et dont le compte de résultat se solde par un résultat positif de 931 euros, ont été arrêtés par la direction de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

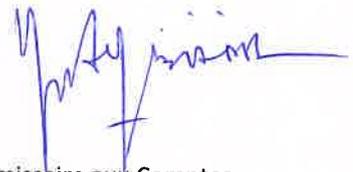
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Chesnay, le 13 juin 2023



Le Commissaire aux Comptes
Max Alain OBADIA

Bilan Actif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

CPTS MARNE PLAISANCE

Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 955	395	1 560	
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	1 955	395	1 560	
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	60		60	430
Autres créances	94 650		94 650	71 800
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	136 520		136 520	74 395
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	701		701	
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	231 931		231 931	146 625
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	233 886	395	233 492	146 625
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				95 411
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				


OBADIA
marc elain
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 62, rue de Versailles
 78150 LE CHESNAY
 Tél. : 01.39.54.95.95
 Fax : 01.39.54.95.00
 ma:obadia@marc-elain-obadia.fr

Bilan Passif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

CPTS MARNE PLAISANCE

Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	931	571
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	(66)	(637)
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	865	(66)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		21 956
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		21 956
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	225 340	91 327
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES	225 340	91 327
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 100	33 409
Dettes fiscales et sociales	4 187	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL IV DETTES	7 287	33 409
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	233 492	146 625
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	7 287
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

OBADIA
max alain

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/22 au 31/12/22

CPTS MARNE PLAISANCE

Devise d'édition EURO

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	930	570
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	930	570
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation		
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits	248 200	487 874
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	249 130	488 444
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		778
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	96 164	377 949
- Impôts, taxes et versements assimilés		
- Salaires et traitements	12 906	
- Charges sociales	4 720	
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	395	
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges		
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	114 185	378 727
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	134 945	109 717
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

OBADIA
marne plaisir

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@mae-stain-obadia.fr

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/22 au 31/12/22

CPTS MARNE PLAISANCE

Devise d'édition EURO

	31/12/2022	31/12/2021
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	134 945	109 717
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		21 956
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		21 956
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(21 956)
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)	91 327	4 136
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	225 340	91 327
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	340 457	492 580
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	339 525	492 009
EXCEDENT OU DEFICIT	931	571
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

OBADIA
marc alain

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@marc-alain-obadia.fr

A. Les méthodes comptables appliquées

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **233.492** euros.

Le compte de résultat présenté affiche un total **produits** de **340.457** euros et un total **charges** de **339.525** euros, dégageant ainsi un **résultat bénéficiaire de 931** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

B. Le tableau de variation des immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
RUBRIQUES				
Immobilisations incorporelles	0	1.955	0	1.955
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	0	1.955	0	1.955

C. Le tableau de variation des amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D
		AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE
	Immobilisations incorporelles	0	395	0	395
	Immobilisations corporelles	0	0	0	0
	Immobilisations financières	0	0	0	0
	TOTAL	0	395	0	395

D. Le tableau des provisions et des dépréciations

TABLEAU DES PROVISIONS

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D
		PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE
	Provisions réglementées	0	0	0	0
	Provisions pour risques	21.956	0	21.956	0
	Provisions pour charges	0	0	0	0
	Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
	TOTAL	21.956	0	21.956	0

E. Le tableau des échéances des créances et dettes à la clôture**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)	0	0	0
Autres	0	0	0
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	60	60	0
Autres	94.650	94.650	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	701	701	0
TOTAL	95.411	95.411	0
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Échéances à moins 1 an	Degré d'exigibilité du passif	
			Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
à plus de 2 ans à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	3.100	3.100	0	0

Dettes fiscales et sociales		4.187	4.187	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		0	0	0	0
Autres dettes (3)		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		0	0	0	0
TOTAL		7.287	7.287	0	0
(2)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3)	Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES**A- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES**

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
ACI 2021	195 350	88 227	88 227		
CENTRE VACC	217 694	75	75		
CENTRE DEPIS	74 830	3 024	3 024		
ACI 2022	248 200			225 340	225 340
TOTAL	736 074	91 326	91 326	225 340	225 340

B- RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
TOTAL					

OBADIA
max alan

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr